Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 rabiaa I 1441
22 Novembre 2019

N° 109

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée **3834**
Autres sociétés **3834**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3834**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3837**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3843**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3847**
Avis aux créanciers **3855**
Convocations
Sociétés anonymes **3856**
Autres sociétés **3861**
Divers
Avis au public **3862**
Rectificatifs **3862**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Constitution d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée

Par acte sous seing privé en date du 07 décembre 2017, enregistré à la recette des finances cité Tadhamen, le 29/03/2018, quittance- n° 0209682, il a été constitué une société unique, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 28/12/2018 sous le n° D0330012018

Dénomination : société Tunisienne de sud

Capital social : 1000 dinars

Objet social : société maintenance équipements industrielle

Siège social : 17 environnement 2094 Tadhamen

Durée : 99 ans

Gérance : Mohamed ben Mohamed Ben Omar Dbira.

2019T01524SRUB1

Autres sociétés

Constitution de personne physique

Nom : Khlefi

Prénom : Mustapha

Activité : Buvette

Nom commercial : Café yassamine

Numéro matricule fiscal : 1639081 W

Date début d'activité : 1 avril 2012

Adresse : Résidence Folla magasin 5 centre Ben Arous.

Gérant : Khlifi Mustapha.

2019R02507SODB1

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination: Groupement El Rebayia

Catégorie: Groupement d'eau.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : El Rebayia Menzel Bouzaiane

Reçu du dépôt : n° 1231 du 14/11/2019.

Comité.

Président : Mr Hamdi Amer.

Trésorier: Mr Rabaoui Noureddine.

2019D00121SODB1

Création d'un groupement de développement agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 26/06/2019.

- dénomination : Chaabet jeyara.

- Siège social : Chaabet Jeyara Matmata Nouvelle.

Gouvernorat : Gabès.

- Zone d'activité : Chaabet Jayara.

- Le Nom de président : Abdel wahab Ben Omran.

L'équipement de l'équipement du périmètre d'intervention exploitation dans le domaine des activités agricole.

- L'accomplissement des toutes missions visant l'appui de l'intérêt collectif de leurs adhérents.

2019Z00198SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce ZI la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.C.S : B169611997

M.F : 0013953 M/A/M/000

Matricule CNSS : 70863-53

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2018, enregistré à la recette des finances de la Charguia 1, le 29/01/2019 sous le n°19700495, quittance n°11602 et reçu de dépôt au registre national des entreprises en date du 22/4/2019, sous le n°201919358, il a été décidé :

- Approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

- Ratification des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

- Nomination du cabinet ECC Mazars, représenté par Monsieur Adel Mohsen Chaabane, en tant que commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 8 Juin 2018, enregistré à la recette des finances de la Charguia 1, le 29/01/2019 sous le n°19800494, quittance n°11600, dont 2 originaux déposés au registre national des entreprises, le 22/4/2019, sous le n°201919358, il a été décidé :

- Nomination de Mr Salah Omri, Président Directeur Général durant son mandat d'administrateur, soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

- Délégation de pouvoirs à Mr Salah Omri.

2019R02505SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Société Marbrerie design & objets "MDO" S.A.

Au capital de 2.700.000 dinars

Siège social : Immeuble Al Badr - Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 1415660 T

Dénomination : Société Marbrerie design & objets "MDO"S.A.

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 2.700.000 DT.

Objet social : Extraction, sciage, transformation et façonnage de marbres.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès verbal de l'AGE du 10/10/2019 enregistré à la recette des actes des sociétés du 1er bureau de Tunis sous le n°19506992, Quittance n°8484 et au Registre National des Entreprises sous le n° AC 011962019 du 15/11/2019.

Nombre d'actions à souscrire : 10 000 actions de 100 dinars chacune. Ladite AGE a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts et ce conformément aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article 294 du code des sociétés commerciales. Toutefois, si certains actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel,

proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Pas d'avantage spécial. Tous les actionnaires ont droit de vote aux assemblées.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

Délais de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Versement des fonds : Compte indisponible ouvert à la BIAT (agence Centre d'affaires Tunis) sous le numéro 5132011143.

2019R02508SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «UNION CHIMIE»

Société anonyme

Au capital de 1.110.000 Dinars

Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 28809GAM000

Identifiant Unique : 0028809G

CNSS : 260009-49

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24/9/2019 à 11 heures du matin, enregistré à la recette des finances à Soliman le 22/10/2019 sous le numéro 19502198, quittance n°M049665, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises le 22/10/2019 sous le n°AC071832019, les actionnaires de la société UNION CHIMIE ont décidé d'augmenter le capital par conversion de créance d'une somme de 585.000 Dinars pour le porter de 1.100.000 Dinars à 1.695.000 Dinars en émettant 5.850 actions d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

2019R02514SANB2

Société Etablissements Mahmoud Bouricha

Société anonyme

Capital social : 1 205.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Abdennaceur 3000 Sfax

Registre de commerce : B195761996

Matricule Fiscal : 003792H/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle en date du 30

septembre 2016 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 18 Septembre 2017 quittance n°MO70146 enregistrement n°17801976 dont un orignal a été déposé au greffe du tribunal du première instance de Sfax le 12 mars 2018 sous le n°D8974796 et 201813864, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers de l'exercice 2015.

- De renouveler le mandat des administrateurs Messieurs : Hassen Bouricha, Jamel Toumi et Mohamed Ben Mohamed Toumi pour trois ans 2016 - 2017 - 2018, et d'élire Monsieur Mahmoud Ben Hassen Bouricha en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la société pour la même période (2016 - 2017 - 2018).

- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes Madame Saïda Fakhfakh Ben Amor pour trois ans 2016 - 2017 - 2018.

Et suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30 septembre 2016 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 18 Septembre 2017 quittance n°MO70150 enregistrement n°17801977, il a été décidé de nommer Monsieur Hassen Bouricha Président Directeur Général de la société et ce pour toute la période de son mandat d'administrateur.

2019X01403SANB2

Nomination du président directeur général

Compagnie Immobilière & Commerciale Maghrébine «C.I.C.M»

S.A au capital de 1 200.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Esc. A 3éme étage El Manar II - 2092 Tunis

Identifiant unique : 0031566 G

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 mai 2017 enregistré le 16 mai 2017 à la recette des finances Menzah 9 à Tunis sous le n°17801814 Quittance n°40106.

Le conseil d'administration a désigné monsieur Mohamed Oubya en qualité de président directeur général de la Société pour les années 2017, 2018 et 2019 et non les années 2016, 2017 et 2018 comme indiqué par erreur dans l'extrait paru au Jort n°77 du 29/6/2017.

2019403553SANB2

Nomination du président directeur général

Immobilière du Grand Atlas «I.G.A»

S.A au capital de 1 200.000,000 D

Siège social : Colisée Soula Esc. A 3ème étage El Manar II - 2092 Tunis

Identifiant unique : 0032024 J

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2017 enregistré le 16 mai 2017 à la recette des finances Menzah 9 à Tunis sous le n°17801821 Quittance n°40119.

Le conseil d'administration a désigné Monsieur Mohamed Oubya en qualité de président directeur général de la Société pour les années 2017, 2018 et 2019 et non les années 2016, 2017 et 2018 comme indiqué par erreur dans l'extrait paru au Jort n°79 du 4/7/2017.

2019403554SANB2

Société TUNISIENNE D'ARCHIVAGE « ARCHIDOC » SA

Société Anonyme au Capital Social de 1.100.000 Dinars

Siège Social : 9 Bis, Rue DU Niger 1002 Tunis

MF : 587896J

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/02/2018 enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandella le 31/8/2018 sous le n° 18803485, Quittance n° 69680 il a été décidé ce qui suit :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016.

2) Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016.

4) L'octroi du quitus au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2016.

5) L'affectation du résultat de l'exercice 2016.

6) Le renouvellement du mandat du Président Directeur Général Monsieur Nabil Ezzine pour une durée des trois années pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

7) Le renouvellement du mandat des Monsieur Nabil Ezzine, Monsieur Sami Khouaja, la SPI Edifia, Monsieur Boubaker Lassoued, Monsieur Robert Navarro, le FCPR INTECH, géré par SAGES Capital et ARCHIVECO SAS, en qualité d'administrateurs pour une durée des trois années et ce, pour les trois exercices 2017, 2018 et 2019 .

8) le renouvellement du mandat de Madame Néjiba CHOUK, en qualité du commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois années et ce, pour les trois exercices 2017, 2018 et 2019.

Deux originaux dudit procès-verbal ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 28/9/2018 sous le numéro 201845003.

2019403556SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

Société MALEK

Société à responsabilité limitée

Capital social : 100.000D

Siège social : 20 Rue 4312 Zahrouni

Identifiant unique : 0902377A

Par acte sous seing privé et en vertu du PV extraordinaire enregistré à la recette des finances Sidi Hassine selon quittance n°096017 en date du 5 novembre dont 2 exemplaires ont été déposés le 14 novembre 2019 au centre national des entreprises selon dossier n°201980197.

Mr Sahbi Wirghi cède à Mr Marwan Mimouni la totalité des parts qu'il détient dans la société sus-indiquée fixées à 30 parts.

Par conséquent Mr Marwan Mimouni devient propriétaire de 30 parts.

2019T01519SRLB2

Sté GM TEXTILE GROUP

Sarl au capital de 5 000 DT

Zone Industrielle El Fahs - Zaghouan

IU : 1471722F

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2019, enregistré à la recette des finances d'El Fahs le 27/9/2019 sous le n°19701280, quittance n°33337, et dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises le 22/10/2019 sous le n°201968646, il a été décidé la nomination de Mr Fantoni Marco en tant que gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus, et l'approbation de la cession de parts sociales représentant 10% du capital de Mr Nicola Esposito à Mr Fantoni Marco.

2019R02518SRLB2

Société S.P.I. (LE PAVILLON IMMOBILIER)

S.A.R.L. au capital 400.000,000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Immeuble PIC - VILLE CENTRE SFAX

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12/10/2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés le 25/10/2019 sous le n°19807572 Reçu : M008032, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sfax le 30/10/2019 sous le n° 201974464, les états financiers des exercices comptables de 2018 ont été approuvés, le quitus au gérant a été délibéré et une partie des bénéfices a été distribuée entre les associés.

2019X01414SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Société; TUNISIAN MODERN TECHNOLOGY

Adresse : Bureau C305 3éme étage Ariana centre 2080

Registre de commerce : B03208822010

Matricule Fiscal : 1177399X/AM/000

Capital de 100000,000 DT

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 Juillet 2018, et enregistré à la recette des finances le 02 août 2018, sous le N° : M072156 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana sous le n° : D0331052010 en date du 3 Janvier 2019.

Il a été décidé l'augmentation du capital social de la société pour un montant de 100000,000 DT.

2019T01525SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Sbitla le 30/10/2019 numéro de quittance M047610 numéro d'enregistrement 19201774.

Monsieur Ali Ben Abdalah Ben Mohamed Ghawar a vendu à Monsieur Hassan Ben Arbi Ben Ali Dhahbi Mehamdi le fonds de commerce exploité comme pâtisserie situé à la Rue Samama Sbitla.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse de fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Al Shourouk daté du 20/11/2019.

2019T01518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous-seing privé en date 22 octobre 2019 enregistré à la recette de finance el manar le 29 -10-2019 sous n° 19202360 quittance numéro M072471.

Monsieur Moez ben Néjib Bouraoui titulaire de carte identité nationale numéro 05742360 demeurant à la rue 62934 cité intilaka 2062 Tunis a vendu à Monsieur Souhail Ben Fethi Yahyaoui titulaire de la carte identité nationale 11653739 demeurant à la rue 6982 numéro 13 cité intilaka Tunis.

Le fonds de commerce d'une buvette à la rue 6074-6070 Omrane supérieur 2041Tunis.

RC n° A0194692012 . Matricule Fiscal n° 1245598 j.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 15/11/2019.

2019T01520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba, Tozeur le 13/11/2019, Folio 2019, Case MO41846, registre 19202473 Monsieur Jaloul Ben Ali Ben Mohamed Lammouchi, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, dont le siège social est sis au GP1 Km 25 Fondouk El Jedid 8012 Nabeul, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels, destiné pour vente la viande de poulet et dérivés dans le local sis au route Neflayette, Tozeur.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de la société ELMazraa, dont le siège social sis au GP1 Km25 Fondouk El Jedid 8012 Nabeul, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal le quotidien, le 17/11/2019.

2019R02510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte SSP en date de 27 septembre 2019 enregistré à la recette des finances à Menzel Bourguiba le 9 octobre 2019 sous le n°19202376, quittance n°M065318, Madame Badra Bernadette Koubaji CIN n°00335968 a vendu à Mohamed Mahdi Hachani CIN n°08724112 la totalité du fonds de commerce «Pharmacie» sis à 69 Rue Hédi Chaker Menzel Bourguiba.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante 03 Rue Omar Ibn El As - Mutuelle ville Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15-11-2019.

2019S01309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 31/10/2019 et 1/11/2019 enregistré à la recette des finances de Sousse le 01/11/2019 sous le n°19202289 quittance n°M070206, la société Comptoir de Matériels Electriques et Métalliques, identifiant unique 15300185; représenté par son gérant Ahmed Gana, a vendu la totalité du Fonds de commerce situé au 24 rue Ibn Eljazzar Sousse, à Monsieur Habib Suissi.

L'adresse du Maître Aida Boukadida, situé Rue Mohamed Maarouf Sousse, est élu pour la réception de toute opposition au délai de 20 jours de cette publication.

2019S01313FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte notarié en date du 28/10/2019 et enregistré à Ksar Hellal le 04/11/2019 reçu N° M069272 Mer Ali Dimassi CIN n° 04032287 a donné à son fils Mr Hichem Dimassi CIN N° 04143764 la totalité du fonds de commerce non immatriculé au et qui consiste à vendre les cassettes et dérivés situé à avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal les oppositions seront entre les mains du donataire 18 rue des combattants Ksar Hellal.

Cet avis est publié dans les journaux Echourouk et quotidien du 19/11/2019.

2019S01316FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte notarié en date 20/10/2019 enregistré à Ksar Hellal le 21/10/2019 sous n°M067137 Mr Ismail Lotfi CIN 04157655 et Mr Ismail Salim CIN 06800249 et Mr Ismail Samir CIN 04163372 et Mme Ismail Aida CIN 06781963 et Mme Ismail Sihem CIN 06781964 ont donnés à leur père Mr Ismail Hédi CIN 04021010 la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre de commerce n° 1176687Y situé à l'avenue 7 novembre Bennen.

Les oppositions seront reçues entre les mains du donataire sis à la rue Taher Sfar Bennen.

Cet avis est publié dans les journaux Echourouk et Quotidien du 19/11/2019.

2019S01317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 21/10/ 2019 enregistré à la recette de finance de Sousse le 29/10/2019 quittance n° M085718 enregistrement n° 19202981 Monsieur Hsen Ben Elmouktar Grab titulaire de la C I N N°06944567 et Madame Soued Bent Elhadi Farjia titulaire de la C I N N°02843308 a vendu le fonds de commerce situé l'angle de rue Hsouna El ayachi et rue Victor Higo Sousse destiné vente produits élémentaires avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sur le prix de vente est déposés au domicile elue Chez Maître Hichem Hadj Mabrouk Avocat à l'avenue Ibn Eljazar Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echorouk du 9/11/2019.

2019S01318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 6/11/2019 enregistré à la recette des finances de jemmel le 12/11/2019 sous le n° 19202382 quittance n°76590 Monsieur Jalel Ben Arous a vendu à Monsieur Mohamed Jerjir la totalité du fonds de commerce situé à l'immeuble kaabia rue la station à jemmel avec tous les éléments corporels et incorporels destiné au commerce des plantes et des parfums et la vente des vêtements prêts à porter actuellement.

Les oppositions sont admises au local exerçant le fonds de commerce concerné à l'immeuble kaabia rue la station de jemmel dans un délai de 20 jours à la date de son opposition au journal Officiel de la République Tunisienne.

2019S01319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat établi le 1 novembre 2019 enregistré à la recette de finances de Sfax le 15/11/2019 quittance n°M083592 n° d'enregistrement 19204287, Jilani Chaachou, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04322602 délivrée à Tunis le 10/12/2004, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux renfermant un restaurant sis à la route de l'Aéroport km 4 cité Bahri 2 résidence Rimesse Sfax à Monsieur Slimi Laid.

Les oppositions seront acquises aux bureau de l'avocat Kais Bradai sis à l'immeuble El Intilaka escalier B2 4ème étage Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 16/11/2019.

2019X01398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/11/2019 et enregistré le 4/11/2019 à la recette des finances de Sfax quittance n°M133248 sous le n°19203374 M. Walid Rekik CIN 05374050, a vendu à M. Mehrez Chtourou CIN°05273781, le fonds de commerce exploité comme boucherie dans le local n°107 marché municipal Bab Jebli Sfax.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat Maître Turki Mohamed Avocat à la cour de cassation Rue Aboul Kacem Chebbi immeuble Cartago b n°52 Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 14/11/2019.

2019X01404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé par Maître Soumaya Ben Romdhane Zribi daté le 8/11/2019 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba à Sfax le 12/11/2019 sous le numéro 19204254 quittance n°MO82814, Monsieur Kalil el Majjedi Elgudewi demeurant route Sokra Wed Ermal Sfax, a cédé à Mr Sleh Eddine Braiquia demeurant route Sidi Mansour km 10 cité universitaire Sfax, la totalité du fonds de commerce "commerce de fruits et légumes" exploité dans le local n°3 situé dans l'immeuble Elmarzouki route de l'Aéroport km 1.5 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur au fonds de commerce vendu.

Le même avis a été publié au journal "Le quotidien" du 17/11/2019.

2019X01406FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ghorbel Mourad signé le 13/11/2019, enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 14/11/2019, sous le n°19202110, quittance n°M070408, Mr Chtourou Mounir a vendu à Mme Maalej Rawdha la totalité du fonds de commerce du local situé à Av. Mohamed 5 n° 300 Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur Mr Chtourou Mounir au local situé à Av Mohamed 5 n°177 Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 16/11/2019.

2019X01409FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 22/10/2019 et enregistré le 4/11/2019 sous le numéro 19201192 quittance n°M040430.

Mohamed Ben Habib Dhieb, titulaire d'une carte d'identité nationale 01318562, résident à la route sokra km2 «4 MRAR», tous les quatre rue 588 n°25, Sfax, à la «STE FACTORY'S» en la personne de son représentant légal (Achraf Ben Thamer Abid, titulaire de la carte d'identité nationale 08877862, émise le 10/8/2015) un fonds de commerce pour l'activité de «galvanisation» exploité au local situé à la route de Gabès km 6, Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Chourouk" et "Le Quotidien" publiés le 8/11/2019 sous le numéro IP419/1591.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi a son adresse élue sise à 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2019X01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 7/11/2019, enregistré le 8/11/2019 à la recette des finances Diar El Wafa Sfax sous le n°19205339, quittance n°108817 Sté comptoir pièces modernes (C.P.M) M.F 1269092 P a vendu au comptoir pièces Mercedes gros M.F n°1497883K, tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à l'avenue Mohamed Jamousi immeuble Ahlem Centre Sfax. Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du comptoir pièces Mercedes gros.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 16/11/2019.

2019X01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 14/11/2019 enregistré à la recette des finances de Tajerouin le 14/11/2019 sous le numéro quittance M025624, n° d'enregistrement 19200754, Mr. Chergui Fathi Kameleddine, C.I.N n°03740077, sis cité al Basma Tajerouin, Kef, a vendu aux Mr. Ben Touati Saleh Ben Youssef, C.I.N 03664150 sis cité Hached Kef, et Mr Boughanmi Ali Ben Amar C.I.N 05219099 tout le fonds de commerce vente prêt à porter, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Tajerouin (Gouvernorat de Kef). Est publié au Elchourouk en date du 20/11/2019.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains des acheteurs Mr. Ben Touati Saleh Ben Youssef et Mr Boughanmi Ali Ben Amar sise l'avenue Habib Bourguiba, Tajerouin Kef pendant 20 jours de la publication au J.O.R.T.

2019C00113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 6/11/2019 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 6/11/2019 sous n° d'Enregistrement 19201685 quittance n°M049113.

Mme Jalila Bent Touhami Bouslimi titulaire de la CIN n° 01708534 délivré le 8/5/2006 a vendu à Monsieur Lassaad Ben Mustapha Ben Mohamed Chefaii CIN n° 07853783 délivré le 29/8/2008.

Demeurant cité 7 novembre Bouselem le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente de matériel de l'informatique au local sis Rue 20 Mars Bouselem.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira auprès de la cour d'appel dont le bureau sis à la rue el quods Bouselem.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Le quotidien du 19/11/2019.

2019C00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu à l'acte S.S.P du 1/11/2019 enregistré à la recette des finances Jerba le 1/11/2019 quittance n° M065393 enregistrement n° 19203502, publié au journal Essabah et Le Temps du 9/11/2019 La Société PROMODIS, SARL, dont le siège social est à Midoun Djerba a vendu à Mr Kalach Ridha, résident à Al Mey Jerba le fonds de commerce situé à l'avenue Salah Ben Youssef Midoun Djerba, destiné à exercer toutes les activités commerciales.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès de Maître Ben Younes Abdelhakim place Med Ali Houmet Souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

2019M00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 23 et le 26 Juillet 2019, enregistré à la recette des finances de Djerba le 1/8/2019, n° d'enregistrement 19202754.

Monsieur Hafedh Kardous, C.I.N 08600305, demeurant à Taourit Djerba, a vendu à Société Mahdi (SARL), représentée par Afef El Fkhi CIN n°11032806, enregistrée au registre national sous n°1431659V, siège social : Fatou Houmet Souk Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exploité comme salle des jeux, exercé dans le local sis à Taourit houmet souk Djerba.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Hafedh Kardous, à son domicile élu, sis au local dans lequel le fonds de commerce est exploité à Taourit Houmet Souk Djerba. Dans les 20 jours de la date de la publication de cet annonce au J.O.R. T. L'acheteur a délégation de recevoir les oppositions.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 15/11/2019.

2019M00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

suivant acte sous seing privé en date du 25 octobre 2019 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 25/10/2019 quittance n°M61624 enregistrement n°19207226 M Eliess Echawech a vendu à Mme Mahha Bent Med Moncef Echetwi le fonds de commerce - Vente prêt à porter - sise à la Rue Farhat Hached Gabès y compris ces éléments corporels et incorporels, cet acte de vente a été publié dans le journal Achourouk du 8/11/2019 et toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès du vendeur.

2019Z00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte sous seing- privé en date du 11/10/2019 enregistré à la recette des finances Grombalia en date 11/10/2019 quittance n° M076705 enregistrement n° 19202747, Monsieur Mohamed Ajili Titulaire de la CIN n° 06399979 vente la totalité du fonds de commerce fast food sis avenue République Grombalia à Mr Moez Faidi titulaire de la CIN n° 07704084.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse de fonds de commerce fast food à avenue République Grombalia.

2019N00609FCCC2

Annonce de la vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signe privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 31/10/2019, quittance n° M057310 et enregistré sous le n° 19202141, Mr Fehmi ben Chedli Jmeai titulaire de la CIN n° 08102498, domicilié au Henchir sidi m'barek arab majour Mateur, a vendu à Md Nouha bent Chedli Jmeai titulaire de la CIN n° 08946001, domicilié à Sidi m'barek Mateur la totalité du fonds de commerce, consistant en un locaux de commerce (prêt à porter), sis à l'angle du rue d'Alger et rue finis Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis Sidi m'barek Mateur.

Rq : L'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «LE Quotidien» le 14/11/2019.

2019W00297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 19/8/2019 et enregistré à la recette des finances Jilma Sidi Bouzid le 27/8/2019 sous le n°19201240 reçu M024234 Zied Jardak domicilié résidence Elworoud Ariana cin n°08795403 a vendu à Ben Ayed Aymen domicilié R Manzel Cheker klm 3 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec touts ses éléments matériels et moraux consistant en une pharmacie sis en route Habib Bourguiba al Sabbela Sidi Bouzid. Les oppositions doivent être présentées au domicile élu des deux partis désigné au bureau de maître Ghassen Ben Ali rue Ahmed Aloulou Imm Asia 3000 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journaux Echourouk : en date du 16/11/2019.

2019Y00073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé par Maître Ben Romdhan Abdelkerim en date du 7/11/2019 enregistré à la recette des fiances Siliana le 8/11/2019 sous le numéro 19201408 quittance M041593 Mr Walid Ben Sghaier Ben Khelifa Dhahri titulaire de la CIN n°04575555 en date du 18/07/2003 demeurant à Ksar Hdid Sejja Siliana a vendu à Mr Kharroubi Marouen Ben Amor Ben Hsouna titulaire de la CIN n° 04597093 en date du 13/3/2019 demeurant à cité Taieb Mhiri Siliana et la société «ELFIRMA» immatriculée au registre nationale des entreprises sous le n° 1499081Q représentée par son Gérant sise à la Zone Industrielle Siliana, la totalité du fonds de commerce sis au marché Municipale à Siliana sous le Nom «Café Ezzouhour» inscrit au registre du tribunal de Siliana sous le n° A1268472005. Les oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Abdelkerim Ben Romdhan sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Siliana 6100.

Cet acte a été publié dans le journal «Quotidien» et «Echourouk » en date du 15/11/2019.

2019403545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette de finances de la Goulette le 19 août 2013 sous le numéro 13104061 quittance n°M50701 Mme Soued Bent Ibrahim Ben Mohamed Aissyau, Carte d'Identité Nationale n°00752667 du 12-01-2005, demeurant à 08 Rue de Gabès Ezzahra Ben Arous, a vendu à Mr Bessem Ben Khemaies Ben Bechir Zid, Carte d'Identité Nationale n°04688297 du 02-9-2014, demeurant à 14 rue 20 Mars 1956 Le Kram Tunis la totalité du fonds de commerce restaurant Fast-food sis au 01 Rue Jabrane Khalil Jabrane Le Kram Est Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur 1 rue Jabrane Khalil Jabrane Le Kram Est.

Cette annonce a été publiée dans les Journaux «Achorouk» et le «Quotidien» le 26 octobre 2019.

2019403547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 7/11/2019 et enregistré à la recette des finances du Kef le 8/11/2019 (Quittance n° M029160, Enregistrement n° 19201186), Mr Mounir Naggez, titulaire de la CIN n° 08026040, demeurant à Cité Essaada, Le Kef a vendu à Mme Monjia Mezni, titulaire de la CIN n° 02492183, tout le fonds de commerce sis au n°09 et n°10, marché de détail 2, avenue H. Bourguiba Le Kef, exploité en tout commerce.

Les oppositions sont acceptées chez le vendeur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15 novembre 2019.

2019403548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp établit par Maître Rim Ben Yaccoub, signé le 8/11/2019, enregistré à la R.F d'Ariana le 8/11/2019 enregistrement n°M129933 quittance n°19205131, M. Taher Guargua cède à M. Maher Hachmi tous le fonds de commerce ayant matricule fiscal 490460- B exploité à rue d'égalité Ariana supérieur avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites auprès de l'acheteur ayant désigné son domicile élu chez maître Rim Ben Yaccoub, sis au n°24 rue d'Egypte, Lafayette, Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal el Chourouk le 17/11/2019.

2019403551FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra, le 05/11/2019 quittance n° M048287, enregistrement n°

19202022, la société «Hawatef Technology Services» sise rue Farhat Hached n°30 El Kram, Tunis a cédé à M. Fawzi EL WAHCHI l'ensemble du Fonds de commerce exploité à l'activité de vente et location des produits esthétiques, parapharmaceutiques et paramédicaux sis 58 bis rue Habib Bourghiba. Ezzahra, Ben Arous ; avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées auprès du vendeuse à son domicile précité dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au J.O,R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk. et Quotidien le 20/11/2019.

2019403557FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat en date du 14/3/2016 et enregistré à la Recette des finances de Tataouine le 28/7/2016, sous le n° 16201783, quittance n° M048455, Mr Ahmed Boki, a vendu à Mr Mustapha Guemri, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à 95 Avenue Habib Bourguiba Tataouine.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse suivante : cité El Waha Gomrassen Tataouine, et ce dans un délais de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication en outre, a été faite le 16/11/2019 au Echourouk.

2019403559FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 8/11/2019 quittance n°M021139, sous le n°19300627. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Ridha Ben Abdalah Ben Mohamed Barhoumi, demeurant à la Route Jedidi, Mnaret Hammamet, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du locaux n°01-02-03-04-05-06 sis à fondok Hamidia, destinés à l'usage exclusive de l'activité «vente tenues sport, sacs, accessoires, faux bijoux jebbas, et ce pour une période renouvelable allant du 01/7/2019 et finissant le 30/6/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01292FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 8/11/2019 quittance n° M021140, sous le n°19300628. La société "La Paix" a donné en Gérance libre au locataire Madame Saloua Bent Abdjelil Ben Boudeli El Kefi, demeurant à la Rue Ali Trad, Kef, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°05 sis à la Rue Eléphant Carthage Land, Yassmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité "Restaurant", et ce pour une période non renouvelable allant du 01/4/2019 et finissant le 30/11/2020. Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01293FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 12/11/2019 quittance n°M138825, sous le n° 19305226. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Yosri Ben Atig Ben Amor Mhadhbi, demeurant à la Route Faouara, Bir Bouragba, Hammamet Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°10 sis à la Rue El Kenz, destinés à l'usage exclusive de l'activité «l'activité de change manuel à travers un bureau de change», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/01/2020 et finissant le 31/12/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01294FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 21/02/2019 quittance n° M024730, sous le n°19300878. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Ridha Ben Abdallah Ben Mohamed Barhoumi, demeurant à Route Jedidi Mnaret Hammamet Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du locaux n°1&2 sis à l'hôtel Solaria, destinés à l'usage exclusive de l'activité «Prêt à porter et montres», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/02/2019 et finissant le 30/11/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01295FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 22/9/2019 quittance n°M014962, sous le n°17300516. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Adel Ben Chedli Ben Mbarek Ben Romdhane, demeurant à 28 Rue Golf Arabe, Menzah 8 Ariana, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n° 06 sis à Place Markenti, destiné à l'usage exclusive de l'activité "Bar", et ce pour une période renouvelable allant du 01/11/2017 et finissant le 31/10/2018.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01296FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté enregistré à la recette des finances de Bouficha le 3/01/2019 quittance n°M000213, sous le n°19300008. La société "La Paix" a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Anis Ben Ali Ben Banour Boujneh, demeurant à la rue Jasmin, Yasmine Hammamet, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°22 sis à Place Sidi Bousaid, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Bar» et ce pour une période renouvelable allant du 01/01/2019 et finissant le 31/12/2019.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01297FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 25/9/2019 quittance n°M018663, sous le n°19300543. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Ali Ben Ali Ben Hssin Hotmani, demeurant à Halfah Bnikhiar, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°16 ais à Essour El ali destiné à l'usage exclusive de l'activité «Café», et ce pour une période non renouvelable allant du 1/9/2019 et finissant le 30/4/2021.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01298FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 26/8/2019 quittance n°M016937, sous le n°19300460 la société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Mohamed Ben Boubaker Ben Ahmed Maatalah, demeurant à Houza Tozeur, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du locaux n°08-11 sis à Essour El ali, destinés à l'usage exclusive de l'activité "Café", et ce pour une période non renouvelable allant du 01/6/2019 et finissant le 28/02/2021.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01299FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX

S.A, au capital de 129 000 000 D

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé Hôtel SOLARIA, Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 3/10/2019 quittance n°M001533, soue le n°19300048. La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Monsieur Neji Ben Ali Ben Amor Othmani, demeurant à Nabch, Kairouan, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°02 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'usage exclusive de l'activité "Restaurant", et ce pour une période non renouvelable allant du 01/01/2019 et finissant le 31/12/2019.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens.

2019S01300FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 04/11/2019 enregistrée à la recette des finances de Kairouan le 8/11/2019 quittance n°M074037, numéro d'enregistrement 19302802, Monsieur Sahbi Saanouni a loué à Monsieur Hamza Hindaoui la totalité du fonds de commerce exploité dans le «Prêt à Porter» sise au complexe commercial II à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 14/11/2019.

2019S01307FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 20/9/2019 sous n°19301836 Quittance n°031335, Faiza Ben Romdhane, titulaire de la CIN n°09371258, demeurant à la Rue Charles de Gaule Hammam Sousse - Sousse a loué à Baligh Boukadida, titulaire de la CIN n°05536496, la totalité du fonds de commerce destiné vente prêt à porter, sise à la Rue Khalifa Karoui Sahloul (RNE : A192601996), avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

2019S01311FCCC3

Gérance libre

Suivant le Contrat de Location enregistré à la recette des finances M'Saken le 01/10/2019 sous n°19303175 Quittance n°M100310, Mme Soumaya Amrouni (CIN : 09334315) a loué de la part Mr Khalifa Ben Omar Hafsa (CIN : 00494465) un local de soins esthétiques situé à 11 rue Taieb Mhiri M'Saken.

Dénomination : Amrouni Soumaya

Objet : Soins Esthétiques.

Siège social : Rue Taieb Mhiri M'Saken 4070

MF : 1641587P/A/C000.

2019S01314FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 24/09/2019 enregistré à Monastir le 26/09/2019 sous le N°19305523 quittance N° M061541, la société Jasmin «SUARL - R.C N° M0965426» sise à place 3 août kahlia Monastir, a loué à Mme Naima sallem résidant à la rue Mouhmed mhalla Monastir, la totalité du fonds de commerce sis à Imm.Khlia RDC place 3 août Monastir exploité comme restaurant et café pour une durée d'un an renouvellable a partir du 1/9/2019.

2019S01321FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Naouel Wannes Ben Jemia, avocate à la cassation, en date du 31/10/2019 et enregistré à la recette des finances Djerba le 14/11/2019 sous le n°19304196 reçu M091892, le fonds de commerce à usage de café restaurant exploité actuellement en tant que café avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au centre "les jardins d'Ulysse" situé à sidi zaied Houmt-Souk Djerba propriété de la société Ulysse immobilière et touristique a été mis en location-gérance au profit de monsieur Fouad Alawwam "ENNAJAA" pour une durée de dix ans à partir du 1/11/2019 au 31/10/2029.

Cette annonce est parue aux quotidiens dans les deux langues arabe et française le Quotidien et Chourouk du 20/11/2019.

2019M00398FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 6/11/2019 et enregistré à la recette de finance sidi Hassine Tunis le 8/11/2019, sous le n° 19303418, quittance n° M097086, Mme Mounira Ghrairi, a loué à Mr Mohamed Chokri Klaii, la totalité du fonds de commerce (Café) exploité au local situé au RDC de l'immeuble n°44 rue Ennakhil Ezzahrouni Tunis, et ce pour une période de deux ans à partir du 01/12/2019.

La présente publication en outre, a été faite 16/11/2019 au journal Le quotidien.

2019403560FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Sardo di volontariato Internazionale cristiano - Section Tunisie"

Objectifs :

- Contribuer à l'intégration sociale et scolaire des enfants sourds

- Organisation de cours de formation pour le personnel et les enseignants d'enfants sourds.

Adresse provisoire : 64 Rue Mokhtar Attia, 2ème étage, Tunis.

Représentants :

- Mme Marta Stroscio : Premier responsable

- Mme Imen Sghaier : Membre.

2019T01517APSF1

Constitution d'une association sportive

Une association sportive nommée association des arts martiaux traditionnels qui aura pour objet l'encadrement des jeunes et la promotion de leurs pouvoir physiques

et mentales à travers les arts martiaux, qui aura pour siège bureau A7 Imm. Juliana Av Med 5 Khereddine Goulette et présidée par Mm Fehia Kerkeni.

2019R02502APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des retraités de la Poste Tunisienne

Siège : Centre des ateliers de construction à Djebel Jelloud Ben Arous.

Objectifs :

- Consolidation des relations de fraternité entre les retraités de la poste.

- Participer à entourer les retraités de la poste socialement et culturellement.

Membres : 10

- Président de l'amicale : Mohamed Sta Ali

- Trésorier : Taher Ouazfa

- Secrétaire général : Hassan Rezgui.

2019R02506APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de l'avocate tunisienne

Objet : Scientifique culturelle

But : Renforcer le rôle de l'avocate tunisienne scientifiquement culturellement avec ses partenaires au sein du système judiciaire ainsi qu'avec les organisations et les associations à l'intérieur du pays et à l'extérieur, renforcer aussi des relations avec les avocates du pays du Maghreb ainsi que les pays méditerranéens, les pays d'Afrique, les pays arabes et autres dans le monde.

Dépôt numéro : RR270064927tn 10/11/2019

Présidente Douggui Salma Avocate

Secrétaire générale : Hajer Slimani Avocate

Vice présidente Imen Rais : Avocate

Trésorière : Souad Rejeb Avocate

Membre : Feten Boubaker Mneri Avocate

Membre : Mariam Ghobra Avocate

Membre : Lilia Jallali Avocate.

Adresse : 14, rue des Martyrs El Mourouj 1 Ben Arous.

2019R02515APSF1

Avis de constitution d'association

Dénomination de l'association : Les T.A dans mes jeux

Siège social : n° 5 Rue du Martyr Ali Alaya M'saken Sousse

Objet : scientifique intellectuelle

Les objets

- Sensibilisation des parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage en les familiarisant avec les lois édictées à leur avantage, de sorte qu'ils puissent inclure leurs enfants dans le système d'encadrement de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage auprès des services et la direction régionale du Ministère de l'education.

- Réaliser des activités culturelles pour répondre aux exigences de traitement et de réforme afin de surmonter les difficultés d'apprentissage.

- Tenter de contribuer à la promotion des élèves ayant des difficultés d'apprentissage pour surmonter le cycle primaire avec succès et contribuer à éviter l'interruption scolaire dans les cycles primaire et secondaire.

- Fournir des propositions aux établissements d'enseignement publics pour améliorer leurs performances et pour développer ses rapports avec les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

- Contribuer à l'échange de civilisation et de culture entre les régions, les villes et pays.

- Contribuer dans la publication des rapports et données et la publication des éditions qui a un rapport avec son activité et le sondage d'opinion publique.

Les fondateurs :

1 - Amna Bouhlel : présidente.

2 - Abdelhamid BEN Kyas, vice-président.

3 - Mouna Bouhlel : secrétaire de l'association.

4 - Wassila Braham : secrétaire général par intérim

5 - Kmar BEN Abdessalem , le trésorier

6 - Manel Landolsi, le trésorier par intérim

7 - Rim Bouhlel : membre

2019S01270APSF1

Constitution

Nom de l'association : Association sportive des douanes Kairouan.

Siège de l'association : bureau régionale des douanes Kairouan.

Président : Mohamed Alouini.

Membres : Haykel Dimessi ; Samir Zgar ; Bilel Sebri ; Faouzi Ghaoui ; Yassin Kheder.

Objectifs : sport et loisir.

2019S01272APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de santé Moknine.

Siège : Maison des organisations, rue Abdelaziz Thaalbi, Moknine.

Objet : Association Santé.

Objectifs :

- Le travail sur le développement et la réhabilitation du secteur de la santé en fonction, des besoins des habitants de la délégation de Moknine.

- Focus sur la jeunesse, les cadres et les compétences de la délégation de Moknine.

- Soutien des projets et des programmes locaux visant à améliorer le domaine de la santé dans la délégation de Moknine.

- Coopérations avec les organismes nationaux, arabes et internationaux compétents.

Président : Bassem Charfeddine.

Secrétaire général : Montassar Jlidi.

Trésorier : Youcef Othmen.

2019S01281APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association "Je suis une femme"

Siège : Rue Al-Khwarizmi 2 (5080) Teboulba BP69

Objet : social et économique

Objectifs de l'association :

- Travailler pour prendre en compte les groupes vulnérables et les femmes ayant des besoins spéciaux.

- Contribuer à la diffusion de la culture et de la citoyenneté

- Chercher à réduire la violence à l'égard des femmes et toute forme de discrimination

Conseil d'administration :

- Président : Rim Bedoui

- Vice-président : Nadia Nouira

- Secrétaire général : Afef Milad

- Trésorière : Hanen Abdellatif

- Membre chargée de l'information : Mouna Gafsi.

2019S01282APSF1

Création d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 25/8/2019, déposé à la municipalité de Mahdia le 5/9/2019 sous n°7783, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de l'immeuble «La croisière» Escalier II, sise à la Route de la Corniche Mahdia et qui se compose de :

Président : Salem Beziouech

Trésorier : Lebigre-jean-Yves Maurice Gaston.

2019S01308APSF1

Création d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive, déposé à la municipalité de Hammam Sousse le 8/11/2019 sous n°5767 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 21/10/2019 sous n° 19704935 quittance 99911, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de l'Immeuble «AV», sise à Zone de la Plage n°2 Av. Arous El Bahr Hammam Sousse et qui se compose de :

Président : Mohamed Riadh Hammedi

Trésorier : Fehmi Latrach.

2019S01310APSF1

Avis de constitution

Syndicat de Copropriétaires de la Résidence du Golf

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale (tenue le 25 juin 2019), enregistré dans la recette des finances de Monastir sous le numéro 19804350 du 9 août 2019, il a été convenu à l'unanimité de changer le nom de la «Résidence Moncef Naouar» en la «Résidence du Golf».

Le syndicat de copropriétaires de la résidence du Golf a été constitué et les membres du bureau élus pour un mandat de trois ans sont les suivants:

- Mr. Ikrami Saafi (président)

- Mr. Tarek Baati (Trésorier)

- Mr. Tarek ben Ameur (secrétaire général)

L'adresse du syndicat est : Résidence du Golf, Skanes Tbaka 5000 Monastir.

2019S01323APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association «Aloula» de la santé et la culture

Siège : Imm. Intilaka Mezzanine n°22 Sfax

Objet : Santé et Culture

L'association a pour but d'organiser des convois médicaux et des manifestations culturelles.

Le numéro de dépôt 534 du 22 mai 2019.

Le président : Thabet Dridi

Secrétaire général : Wissem Abid

Trésorier : Ali Ben Mabrouk.

2019X01405APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Afek de Développement de la Ville de Sidi Boubaker

Sujet : Association Culturelle et De Développement

Siège social : Cité Centre Sidi Boubaker Gafsa

Objectif : Contribuer à encourager l'esprit d'initiative et à soutenir le développement économique dans la région

Président : Salem Khlifa

Trésorier : Khlaifia Chaouki.

2019D00120APSF1

Constitution d'une association

Association de jeux individuels Oudhref

Nom de l'association : Association de jeux individuels Oudhref

Objectifs : Sportifs

Adresse : Rue Ali Douaji Ouedref Gabès

Conseil d'administration :

Président de l'association : Mohamed Taher Nabiba

Secrétaire général : Abdel Majid Jamal

Trésorier : Yasmine Zekri.

2019Z00194APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des intéressés à la psychosociologie.

Siège : Institut supérieur du Sport et de l'Education Physique du Kef.

Objectifs : Contribuer à la création d'un espace de rencontre pour les personnes intéressées à la psychosociologie afin de partager les connaissances et les compétences. Contribuer à promouvoir les recherches, les travaux et les études en psychosociologie. Encourager les personnes intéressées à la psychosociologie, à développer davantage leurs capacités de communication et de travail au sein du groupe.

Président : Anis Turki

Secrétaire générale : Omar Bellakhal.

Trésorier : Aymen Dachraoui

Trésorier adjoint : Naïm Briki

Membres : Amayra Tannoubi, Faycel Cherni, Nabil Kaddech, Mohamed Jelliti, Iheb Ben Amor.

2019W00296APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la dignité pour l'enseignant tunisienne.

Catégorie : Sociale et culturelle

Objectifs :

- Accompagnement social et financier pour l'enseignant tunisien

Siège social : Menzel Bouzaiene, Rue de la Révolution à coté de café Al Kods - Menzel Bouzaiene 9114.

Comite :

Président : Gandouzi Mabrouk

Secrétaire générale : Kaskousi Helmi

Trésorier : Ouled Benjeddou Issam.

2019Y00072APSF1

Constitution d'une association

Nom : «Al-lhsen»

Objet : Charitable, sociale.

Objectifs :

Fournir une assistance et un soutien financier aux patients à faible revenu de la région et contribuer à tous les domaines de travail charitable dans la région à l'appui des efforts de toutes les composantes de la société civile dans le domaine du travail charitable et établir les valeurs de solidarité sociale parmi tous les catégories de la société.

Siège social : Place du souk - Sabria Faouar 4264 Kebili.

Bulletin de dépôt : RR 231368966 T le 13 novembre 2018.

La structure administrative :

Le président : Mansour Ben Mohamed Ben Mansour Ben Abdesslem

Le secrétaire général : Hedi Ben Ahmed Ben Ali Benghanoum

Le secrétaire financier : Abdlekrim Ben Mohamed Ben Marzoug Essid.

2019O00059APSF1

Création d'une fédération patronale professionnelle pour le secteur du Textile Habillement

Nom : Fédération tunisienne du Textile Habillement

Objet : Fédération patronale syndicale sectorielle Indépendante représentant les industriels et autres opérateurs du secteur auprès l'administration, les pouvoirs publics et toutes les autres parties.

Objectifs :

1 - Défendre les droits matériels et moraux des opérateurs du secteur.

2 - Contribuer au développement et à la promotion secteur du textile et de l'habillement.

3 - Contribution à l'élaboration de programmes pour l'amélioration de la qualité de la

production et les conditions de travail.

4 - Soutenir la formation professionnelle et scientifique dans le secteur et améliorer la productivité du travail.

5 - Organiser et participer à des manifestations et autres événements visant la promotion du secteur.

6 - Négocier avec l'Administration, les autorités publiques et tous les partenaires sociaux pour défendre les intérêts des entreprises du secteur

Adresse : Pôle Industriel Néopark El Fejja - Mornaguia - 1153 La Manouba

Conformément à la loi en vigueur les statuts ont été déposés au Gouvernorat de la Manouba le 22 mai 2017.

Les principales responsabilités ont été réparties comme suit :

- Hosni Boufaden : Président

- Jalel Zayati : 1er vice président

- Nafaa Ennaifer : 2ème vice-président

- Mohamed Néjib Karafi : Directeur Général.

2018405762APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Najah pour la promotion de l'agriculture biologique

Siège : Ibrahim Ezzehar Sbiba

Membres :

Président : Mohamed Essaghir Saadaoui

Vice président : Arousi Saasouki

Trésorier : Ejjemai Khadhraoui

Trésorier adjoint : Ezzeddine Khachnaoui

Secrétaire général : Jilani Fezai

Membre : Mohamed Salah Ayachi.

Objectifs :

- Développer le secteur des fruits et oliviers biologiques

- Encadrer les participants et les guider

- Lier la coopération et l'échange d'expériences avec les structures agricoles à l'intérieur

- Développement de techniques d'élevage selon un schéma biologique

- Encadrement des femmes dans les travaux agricoles biologiques.

2019403519APSF1

Constitution d'une association

Association, Partis, Syndicats et Syndics

Selon l'accusé de réception délivré par le secrétaire général du Gouvernement, il a été décidé la création d'une association :

Nom : Association des Anciens du Lycée Secondaire de Ain Draham.

Objectifs :

- Sensibilisation et prise de conscience aux affaires scolaires au sein du Lycée.

- Vise à contribuer à l'amélioration du niveau de scolarisation des élèves au Lycée secondaire de Ain Draham

- Contribuez à la revitalisation de la vie scolaire au lycée secondaire de Ain Draham.

- Encourager les talents artistiques, littéraires et sportifs des élèves

- Encourager la scolarisation et lutter contre les déchets scolaires

- Contribuer à l'achèvement et à l'amélioration des installations au sein de l'institut secondaire

- S'efforcer de créer un esprit de coopération, d'intégration et de solidarité sociale le et développer la conscience.

- Contribuer à la sensibilisation et à l'orientation des élèves au sein du Lycée secondaire.

Siège social : Résidence Hallouma Bent Fakhri, Rue des Coings D3 Manar 1 Tunis 2092.

Président : Mohamed Jamel Kairaouani

Trésorier : Kamel Inoubli

Secrétaire Général : Ali Ghénimi.

2019403521APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude Maître Fahd Lmouadhen

Huissier de justice

02 Rue Tastour Beb Alouje Tunis

Tel/Fax : 71.260.244

Le créancier demandeur : Monsieur Kamel Ayari titulaire de la CIN n°00597124 délivré le 16-3-1999 sis à 4 rue 10381 elwardia. Tunis son avocat maître Mosaab Ghanouchi,

La débitrice : Société Elouaer et fils sis à 02 rue Albanie Tunis.

Titre exécutoire : La grosse du jugement rendue par le tribunal de premier instance de Tunis sous le n°41556 en date du 21-11-2014.

Le fonds de commerce mis en vente : Un fonds de commerce exploité au local sis à 02 rue Albanie Tunis comme un fonds de commerce pour location de voiture avec tous les éléments qui le constituent à savoir.

Les éléments corporels : téléphone /fax Sharp avec un bureau - 03 chaises - un ordinateur - photocopie HP - petit table - bibliothèque.

Les éléments incorporels : enseigne - la clientèle - achalandage - le nom commercial et le droit de bail.

Mise à prix : Dix sept mille six cent dinars (17.600 ,000 d) à titre d'éléments corporels et d'éléments incorporels.

Date de la vente : Jeudi 12-12-2019 à 10h du matin devant le local sis 02 rue Albanie Tunis

Observations : Ne peut participer à l'adjudication que celui qui a consigné le dixième de la mise à prix au moins. Par office de huissier notaire pour plus d'informations s'adresser au bureau du maître Fahd Lmouadhen sis à 2 rue Tastour Beb Alouj Tunis.

2019T01513VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après augmentation

1- Poursuivant : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed au 8 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. MF : PA1127125/T

2. Le débiteur saisie : Société Biocosmowarack, SARL, dont le siège social est au Kef, Zone industrielle Kef Est, Immatriculée au RC sous le numéro 2481362007B, M.F. 1027594P

3. Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed, Avocat à la Cour d'Appel, sis au 8 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. MF : PA1127125/T

4- Avocat du surenchérisseur : Maître Dakhli Mooti, Avocat à la Cour d'Appel, sis au 34 Avenue Bab Bnet, Tunis. M.F : 745212/A/P/000

5- Bien mis à la vente : l'Immeuble objet du titre foncier 14242 Kef, appelé «habiba», à vocation agricole, d'une superficie de 10 hectares.

6- Mise à prix après augmentation du 1/6 : soixante dix huit mille dinars (78.000,000d) à qui s'ajoutent les frais taxés évalués à trois mille trois cent quatorze dinars 172 millimes (3314,172)

7- Date et lieu de la vente : le 16/12/2019 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance du Kef

8- Condition de visite : peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2019T01514VEPA1

Avis d'adjudication

1) demandeur heritiers bechir hergal ;mna daly , yacine ,ynes, monia hergal demeurant 26 rue bab souika Tunis

2) contre radhia, kmar, Fatma, arbi, abdelhamid et tijani hergal

3) l'avocat poursuivant : maître amor kilani megadmini 26 rue bab souika Tunis

4) désignation de l'immeuble saisi TF 131500 Tunis superficie 226m2 sis rue premier mai le bardo Tunis consistant en villa à 3 étages

5) la mise à prix 507138 dinars avec les frais fixés à l'audition

6) l'adjudication aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publiques auprès du tribunal de première instance Tunis 1 sis rue bab-bnat Tunis N°6926. Le 24/12/2019 à partir de huit heures et demi matin

7) la visite peut se faire toute la semaine de 9h à 18h

8) qui veut participer à l'adjudication doit mandater un avocat consigner le tiers de la mise à prix soit à la trésorerie soit par un chèque certifié ou une garantie bancaire doit obtenir une autorisation préalable de gouverneur de Tunis l'étranger qui veut participer à l'adjudication.

2019T01522VEPA1

Vente d'un immeuble en exécution d'un jugement de licitation

Partie poursuivante : Elmoez Ben Ali Ben Ahmed Mejed, pâtissier, sans profession, demeurant à la route Wesletya Elmenchya Kairouan.

Défendeurs : 1) Jemila Bent Mohamed Mejed, sans profession, demeurant à la rue Ibrahim El Khalil n°4 rue El Jablya Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Joudi avocat près de la cour de cassation étude sise à la rue Mohamed Ali Kairouan, matricule fiscal : 734406/Z.

Immeuble mis en vente : une maison composée de trois étages : un rez-de-chaussée, un premier et un deuxième étage, ladite maison se situe à la rue Ibrahim El Khalil, avenue Abou Zamaa El Balawi Kairouan, dont les limites sont : au sud propriété Abderrazek Werteni, au nord rue Ibrahim El Khalil, à l'est propriété Jawedi et à l'ouest propriété Moez

Mejed, la surface du rez-de-chaussée est de 118 m², celle du premier étage est de 127 m² et celle du deuxième étage est de 28 m².

Mise à prix : cent quarante trois mille six cent dinars.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Kairouan le lundi 23/12/2019 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : La visite du lieu est ouverte tous les jours. Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de Maître Mohamed Joudi avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

N.B : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019S01291VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Lotfi Ben Bechir Brahem, demeurant au 187 Avenue 23 Janvier Teboulba, titulaire de la CIN n°04133413.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°21975 Monastir d'une superficie de 3878 m² dénommé «WIFAK» sis à Tebolba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 5 218 900 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 25/12/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019S01302VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La Société de production agricole du Teboulba SOPAT, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle du Teboulba MF 601504/P.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°16372 Monastir d'une superficie de 11880 m² dénommé «karmet el effa» sis à la route du Moknine Teboulba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 3 717 600 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 25/12/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019S01303VEPA1

Vente immobilière aux enchères

Le saisissant : Tawfik Mlayeh commerçant résidant il Ouardanine Monastir rue Hassan Abdelaziz.

Le saisi : Romdhane Ben Mohamed Ben Hedy Bargach commerçant resident à Sahline Monastir rue Mohamed Ali.

L'avocat pour suivant : Maître Grissa Zouhaier Avocat à la cour 11.rue 22 janvier 1952 Sousse.

Immeuble Saisi : la totalite de l'immeuble dénommé «ROMDHANE» Objet du T.Fn° 98457 Monastir se compose de trois Parcelle n°1 et 2 et 3 sis à sahline Monastir d'une superficie de 190 m² et consiste en un rez- de chaussé sis RUE Mohamed Ali Sahlin contient une salle d'accueil que donne à la porte d'entrée 3 ouest par une rue de côte nord par Zohra ben jabra de côté est par kaled bargache et Omessad juaidane sis rue Mohamed Ali Sahlin.

La mise à prix : A été arrêtée – après rabaissement de quarante pourcent (40%) de soixante sept milles neuf cents cinquante dinars (67.950.000) plus le montant des frais et honotaires de taxés.

Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le mercredi 25/12/2019 à partir de 9.00 h devant le tribunal de 1ére instance de Monastir. La visite de l'immeuble saisi peut se faire à partir de 8.00 h jusqu'à 18.00 h le participant consigner d'avance le tiers de la mise à prix et les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après obtention de l'autorisation de Mr le gouverneur de Monastir. La consultation du cahier des charges est possible soit au greffe du tribunal de 1ére instance de Monastir (affaire n° 3113° soit à L'étude de l'avocat poursuivant.

2019S01322VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal. demeurant Avenue Habib BOURGUIBA n° 70/72 TIJNIS, Immatriculée aux Registre de Commerce sous le n° B187881996. CODE T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur HECHEMI BEN MOHAMED LILI, Titulaire de la CIN n° 04040416, demeurant n° 1 immeuble B cité Hadramaout Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, Boulevard Ibn BADISS Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343/S/A/P/000.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété Objet du Titre Foncier n° 86424 SOUSSE consistant en une villa moderne , comprenant un sous sol , un rez-de-chaussée et premier étage sis rue Zouhaier Safi cité Sahloul 2 Sousse. d'une superficie de 454 m2,

Le sous sol se compose d'un salon, 2 pièces, salle de bain. cuisine, garage et dépôt, collecteur d'eau de pluie, d'une superficie de 218 m2.

Le rez-de-chaussée se compose de 2 pièces, salle d'eau ,d'une superficie de 225 m2.

Le premier étage accessible par un escalier à l'intérieur de la villa. se compose de 3 pièces, cuisine, salle de bain, salle d'eau, dressing d'une superficie de 210 m2.

Une chambre d'une superficie de 30 m2 située à l'étage supérieur de la villa .

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 26/12/2019 à 9h.

MISE A PRIX :

Un Million Deux Cent Neuf Milles Trois Cent Dinars (1.209.300,000 D)

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S01324VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib BOURGUIBA n° 70/72 TUNIS, Immatriculée aux Registre de Commerce sous le n° B187881996. CODE T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur. Fadhel ben Mahmoud ben Fredj BOUBAKER ,Titulaire de la CIN n° 4073367, demeurant à 4 Avenue Habib Bourguiba à Ksibet Mediouni .

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE. Avocat à la Cour de Cassation. Boulevard Ibn BADISS Khezama SOUSSE. CODE T.V.A : 373 343 S /A/P /000

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété dite « Mahmoud 12 » objet du Titre Foncier n° 1523 Monastir d'une superficie de 1125 m2 située à Ksibet Mediouni Avenue Habib Bourguiba, consistant en une station de vente de carburant et accessoires et de lavage, non exploitée, comprenant un rez-de-chaussée. un sous sol et un premier étage partiel .

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 25/12/2019 à 9h.

MISE A PRIX :

Neuf Cent Soixante Quatorze Mille deux Cents Quatre Vingt Dix Dinars (974.290,000D) avec les frais et honoraires taxés

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S01325VEPA1

Vente immobilière Maître Amel Zalouz Avocat 11 Av. Ali Balhouen Sfax

Poursuivant : Sté IMEN, enregistré sous le n°012058J, sis zone industrielle km 30 Grombalia domicile élue bureau Maître Amel Zallouz, 11 Av. Ali Balhouen Sfax.

Partie saisie : Abdelhamid Ben Hamouda, CIN : 05288096, commerçant site Rte Manzil Chekir km 0.5 immeuble RIADH B22 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amel Zallouz Avocat, 11 Av Ali Balhouen Sfax. Matricule fiscal : 1174493/F.

Immeuble objet de la poursuite. Terrain rectangulaire à usage d'habitation sis rte de Gabès km 8 de superficie 459m² mesure du sud au nord 27 m et de l'est à l'ouest 17 m. Limite au sud par voie publique de 8 m d'où l'entrée de l'est Abidi et Taher, au nord Fathi Siala, clôturer de 3 cotes.

La mise à prix : 58.630,000 dinars.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi 18/12/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax2 affaire n°1296.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01397VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North, Africa International Bank, S.A. R.C : B110151997, sise à avenue Kayreddine bacha lotissement Ennasim, Montplaisir 1002 Tunis.

La partie saisie : Naziha Bent Mohamed Ben Sadak Chakroun, gérante d'une société CIN 00205837 demeurante à l'avenue Mahmoud Chaabene n°25 Ennaser Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 280/7251 dans le TF n°601286 Nabeul dénommé «ennaser82» sis à la région Bir Bouregba délégation Hammamet gouvernorat Nabeul à quelque mètres de la GP 1 menant à barreket essahel et Hammamet sud d'un coté et Bouargoub d'un autre coté dans une zone communale, au sein du plan d'aménagement, équipé par les services tel que l'ONAS, l'eau potable, l'électricité, le gaz de ville et les routes, il est délimité du coté est et ouest et sud par des constructions privées et du coté nord par une rue, ces parts indivises consistes en un terrain d'une contenance de 280 m² sur lequel est édifié une villa de 2 étages d'une superficie de 380 m² ; 190m² pour chaque étage.

Le rez-de-chaussée contient une salle de réception, une salle à manger, une chambre à coucher, une cuisine équipé, un air, 2 toilettes et des escaliers menant au 1er étage qui est composé de 3 suites, 2 suites contenant chaque une chambre à coucher et une

salle de bain et la troisième suite contient 2 chambres à coucher et une salle de bain.

L'état général de la villa est classique les pilons en béton armé, le toit en céramique, les murs extérieurs en doubles briks et intérieur en briks 15 cm, le sol en carrelage sauf la cuisine et les blocs sanitaires en parterre et les escaliers en marbre tala le revêtement des murs de la cuisine et la salle de bain est en faïence colorés, la menuiserie en bois forcé, les équipements types économiques.

La villa n'est pas équipé par un chauffage centrale, son état est moyen puisqu'elle été délaissée depuis des années.

Mise à prix : (449.000.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 16/12/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia où est déposé Ie cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01399VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel - Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mabrouka Bent lefi Ben Mohamed Massoudi, CIN 09244635, demeurante à la route Elain km 1.5 immeuble Khamekhem Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Menzel Cheker km 3.5 impasse Touta Sfax consistant en un étage contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, une salle de bain, une toilette, une véranda d'une superficie totale de 131.35 m² et il contient une chambre sur le toit d'une superficie couverte de 25.56 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par Bouzid, du coté est par Ghorbel, du coté ouest par Slim Ben Hsan et du coté nord par une piste (rue Omar Ltifi) d'où son entrée.

Mise à prix : (81.000.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 18/12/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01400VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Nizar Barkia syndic de la faillite de la société Etablissement Abid d'Aliments composés «ETAAC» et représentant de la masse des créanciers, domicile élue chez Maître Adel Atitallah sis à la rue Salem Harzallah immeuble Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Société Etablissement Abid d'Aliments composés «ETAAC» SARL, MF : 718736X, RC : B134012000, représenté par le syndic de la fallite Mr Nizar Barkia demeurant à la rue Nasria immeuble Tej 3ème étage n°34 Sfax El-Jadida Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ETAAC» objet du TF n°108499 Sfax sis au sud ouest de Amra la foret de sidi marwen au bord de la route principale n°16 et une rue Sfax et plus précisément route Mahdia km28 délégation de Amra Sfax à gauche de la route menant de Sfax à Mahdia en face agrorned consistant en un terrain d'une contenance de 4941 m² délimité du coté sud par la GP 16 Sfax Mahdia, du coté est par Fathi Katteni, du coté nord par Mokhtar Katteni, et du coté ouest par Habib Katteni sur lequel est édifiée une grande usine des alimentations composés contenant des machines de production des alimentations.

Elle est composée de 2 ateliers adjacentes entre eux une séparation de 2.5 mètres d'hauteur d'une superficie totale couverte de 670 m².

Le 1er atelier d'une superficie de 466m² contient dans la partie nord est 2 petits magasins où est déposé les blés des silos métalliques qui seront envoyés aux machines de production des alimentations.

Le 2ème atelier d'une superficie de 204 m² contient dans la partie sud est une salle de commande dont les pilons en béton armé et les murs en brik, le toit en charpente et le sol en béton armé, il est équipé en une grande porte métallique.

L'administration est située dans la partie sud ouest du terrain composé de 2 étages d'une superficie totale de 222 m².

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 111 m² composé d'une salle de réception, des escaliers menant au 1er étage, une grande salle commerciale, une salle d'eau, une kitchenette et à l'intérieur 2 bureaux dont leur entrée par une porte métallique que mène à un espace du coté ouest.

Le 1er étage d'une contenance de 111 m² contenant un grand hall ouvert sur des escaliers, un grand bureau de l'administration générale, un couloir, une salle d'eau, une kitchenette et 2 bureaux à l'intérieur,

Il contient un local de chauffage d'une superficie de 15 m², une décharge extérieure d'une superficie de 45m² une construction métallique et en charpente, un dépôt au coin nord ouest d'une superficie de 35 m² dont le toit en charpente il est inachevé et en mauvais état, une clôture extérieurs qui entoure tout l'immeuble de 290 mètres environ et un transformateur avec 2 petites chambres comme locales technique ayant une porte métallique.

Mise à prix : (500.000.000) frais en sus,

La date et lieu de la vente : lundi le 23/12/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01401VEPA1

Vente sur folle enchère (après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba

3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisien Bank, société Anonyme représenté par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Mohamed Mabrouk Ben Salem Masmoudi, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Sfax sous le n°0823142005A, titulaire de la CIN 01278058 demeurant à l'avenue Farhat Hached n°588 Gremda Sfax (débiteur)

2) Mr Ezzedine Masmoudi, représentent commercial d'une Sté, titulaire de la CIN 01337820 délivrée le 26/2/2011 y demeurant à l'avenue Farhat Hached n°588 Gremda Sfax, (débiteur et caution et la Nue propriété au profit de sa mère Hbiba Hamza qui à le droit d'usfruit d'habitation)

Folle enchérisseur : Nasr Ben Ali Ben Saiid Kammoun, titulaire de la CIN n°01001646 délivrée le 1e/11/2001 demeurant à l'avenue Tbolbi prés de la mosquée Ayyedi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente sur folle enchère : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Imen Echchebi Huissier Notaire sous le n°2120 le 30/11/2016 sur tout le local non immatriculé représenté par l'ensemble du terrain dont la superficie totale est de 396 m² approximative.

Dimensions Sud -Nord 18 m et Est - Ouest 22 m, sise Route de Gremda Km6 Bouzaiane Sfax.

Le terrain saisi, ses limites du Sud un passage de 4 m de largeur dont il est réservé à l'entrée du terrain sus cité, de l'Est Ezzedine Masmoudi, du Nord Ben Taher, de l'ouest une rue qui permet à l'accès du terrain saisi, ainsi que la construction sous forme d'habitation dont la superficie totale approximative est de 79,96 m².

C'est une construction presque assez bien, son toit forme de dalle et sol carrelé, installation électrique et eau potable existante.

La construction sue citée contient ce qui suit : hall orientation Sud, toit dallé, sol carrelé, puis à une chambre n°1 orientation Est, toit dallé, sol carrelé y compris une fenêtre Sud, cuisine orientée Est équipée d'un lavabo couleur blanche au coin Sud Est se trouve un placard en bois, coin Est Nord se trouve des escaliers pour accès à la terrasse au Nord Salle de bain, équipée d'une baignoire de couleur blanche, une toilette et un lavabo y compris une fenêtre orientation Ouest, porte d'accès ouest qui mène au jardin du terrain cité, chambre n°2 Sud y compris une fenêtre orientation nord.

Ce local contient aussi une véranda orientation nord.

Montant de l'adjudication désigné dans l'affaire n°1028 est fixé à soixante deux Mille Dinars (62.000.000 D).

Frais de la procédure et Honoraire de l'avocat fixé dans l'affaire n°1028 : est de 3.053.416 Dinars.

Nouvelle mise à prix est fixée : à trente neuf Milles trente deux Dinars et 050 Millimes (39.032.050D) après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 1.896.185 dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 11 décembre 2019 à partir de 9h du mutin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 13.010.683 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2019X01402VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Lotfi Ben Ramdhane Kchaou (Débiteur) gérant d'une société, titulaire de la CIN 01284725 délivrée le 8/4/2002 y demeurant Avenue Habib Bourguiba Rue Ibn Jazzar n°8 El Ain Sfax.

2) Héritiers caution hypothécaire Ramdhane Ben Mohamed Kchaou qui celui l'acte de décès émis par le tribunal contonal Sfax2 le 3/4/2018 et les héritiers de Wasila Bent Chedly Kchaou épouse Kchaou décédée le 16/7/2019 en cours de procédures de l'adjudication qui celui l'acte de décès émis par le Tribunal Contonal Sfax2 le 2/10/2019 qui sont : *Ses fils qui sont : *Lotfi Kchaou indiqué plus haut *Fahmi Ben Ramdhane Ben Mohamed Kchaou titulaire de la CIN 01346488 délivrée le 25/1/2003 demeurant Avenue Habib Bourguiba Rue Ibn Jazzar n°8 El Ain Sfax. *Mouna Bent Sami Khreifech - la petite fille de la fille de Ramdhane Kchaou et Wasila Kchaou nommée Mouna décédée avant - étudiante titulaire de la CIN 11042930 délivrée le 8/3/2018 demeurant Avenue Habib Bourguiba Rue Ibn Jazzar n°8 El Ain Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Maala Huissier Notaire sous le n°27273 le 22/8/2019 sur tout la totalité de la propriété non enregistré représentante d'une parcelle de terrain déformée sise Route El Ain Km 8.5 Sfax de superficie est de 2010 m². Au coin milieu Sud-Est de la parcelle du terrain se trouve le local d'habitation, forme de villa de superficie est de 241 m² forme carré qui se compose de : un hall, salon, 3 chambres à coucher, WC, salle de bain, chambre orientation ouest débarras, cuisine, escaliers qui mènent à la terrasse ou existe une buanderie.

Au coté Ouest de la propriété se trouve des sortes représentés de deux débarras de superficie est de 85 m² et le reste de la parcelle du terrain y existe des plantes fruitiers et amandiers.

Les limites de la propriété : du Sud un passage impasse qui mène entrée de villa de l'est propriété Fahmi Kchaou et Amir Souissi, de l'ouest le complément de la propriété Lotfi Kchaou et du nord propriété Riadh Souissi.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à Deux cent quarante neuf Milles six cent Dinars (249.600.000D) terre et construction après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.588.778 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 11 décembre 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 83.200.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent. Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2019X01408VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré à la registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenu la Liberté Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Jerbi Olfa épouse Khiari, demeurant à la route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la C I N n°05295509.

2/ Khiari Ameur, demeurant à la route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°01118023.

3/ Khiari Nizar, demeurant à la route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n° 08841355.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une nouvelle villa sis entre route Gremda et l'Afrane km 5.5 Sfax, d'une superficie couvert de 168 m² sur un terrain de 989 m². Elle se compose d'un salon, séjour, 4 chambres, couloir, les toits en staff, cuisine bien équipé, les portes sont en bois, les fenêtres en aluminium et michlerre, deux toilettes, deux garages non couvert, entouré de plusieurs maisons qui sont occupés, prés des locaux commerciaux et administratifs. Elle est équipée de l'électricité et de l'eau. Par le Nord rue Taher Kamoun d'ou l'entrée, Est héritiers Ibn Mabrouk, ouest Mezgani, au coin Chebbi Abderrazek.

Mise à prix : Deux cent soixante dix mille dinars (270.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés du CNSS Sfax, le mercredi 18 décembre 2019 (18/12/2019) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2019X01411VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le Mercredi 25/12/2019 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70, 70 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Société Gueriani représentée par son représentant légal RC n°B145042003 dont le siège social route Gremda km 4,5 Sidi Abbés Sfax.

- Monsieur Abdelwaheb Ben Béchir Gueriani, commerçant, demeurant rue des roses n°82 Gremda Sfax CIN n°01097404.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise route Lafrane km 5 Sfax d'une superficie de 774 m² y renferme une villa à 2 étages délimitée au Nord Guerati, à l'Est Abdessetar Gueriani, à l'Ouest rue de 10 m, au Sud Wassim Gueriani.

La villa : d'une superficie de 298 m² à étages.

Le raz de chaussée : de 204 m² comportant un vestibule, salon, salle de séjour plus une chambre et cuisine, salle d'eau, un garage composé d'une pièce et un débarra et coin pour cuisiner.

Le 1er étage : de 94 m² à 3 pièces et salle de bain.

Mise à prix : Cinq cent soixante mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 186.666,666 D.

2019X01413VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ayadi Lotfi, Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél / Fax : (78).604.154

Matricule fiscal : V/433739

Partie poursuivante : U.I.B, société Anonyme, dont le siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba, Tunis, inscrite dans le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance sous le n°B6151996. Le Domicile élu dont l'internationale de recouvrement de créances (I.R.C), N 19 Rue Mustapha Abdessalem - El Manzah 5 - 2091 Ariana.

Partie saisie : Ali Ben Khdim Allah Ben Ahmed Madouri, Comptable, 69 cite Ferdaous Béja - Sud.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenants à Ali Ben Khdim Allah Ben Ahmed Madouri objet de titre foncier n°608 Béja nommé «EL HANA IV» d'une superficie 403 m², situé au cite Ferdaous n°104 Sidi Ali Hawari délégation Beja sud Gouvernorat Béja.

L'immeuble contient une maison sous sol et Premier étage.

La maison contient salon d'accueil, deux chambre à coucher, cuisine, douche, toilette.

Et le premier étage contient un studio, salon d'accueil, chambre à coucher, cuisine, douche.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (317.700,000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le jeudi 19/12/2019, à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance du Béja.

La participation aux enchères ne peut se faire que par biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I Béja.

2019C00111VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : Abdelhamid Ben Mohamed Ben Taher Rajhi, employer, résidant cité Ennour sers le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saoussen avocate à la cour de cassation Avenue Mongi Slim le Kef, MF : 925406L

Partie saisie : el Hachmi Ben Mohamed Ben Taher Rajhi, employer, résidant cité ennour numéro 11 sers, le Kef.

Immeuble saisi : les parcelles dans l'Indivision de deux Immobiles non enregistrés à la conservation foncière située à cité ennour sers le Kef dont le premier est une parcelle de terrain de superficie totale 706 m² les parts de partie saisie sont six parts de la totalité de seize parts délimité au sud d'une route nord Est Ouest des maisons des voisins et le deuxième les deux parts de la totalité de seize parts d'une maison style sociale d'une superficie de trois cents quinze m² 315 m² comportant six chambres, un salon, une toilette, une cuisine, un garage et un débarrât entouré par un espace non construit dont l'espace couverte de deux cents six m² 206 m² délimité au sud et nord d'un rue Est Ouest des maisons des voisins.

Mise à prix : les parcelles dans l'Indivision de terrain est dix neuf mille huit cent cinquante six dinars 250 millimes (19856.250) et dans la maison est huit milles cent trois dinars 125 millimes (8.103.125).

Date et lieu de la vente : la vente se fera devant la chambre des criées immobilières près le tribunal de première instance du Kef le lundi 23 décembre 2019 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites.

Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2019C00112VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix sur saisis immobilière

Cabinet de Maître ben Brahim Salma

Avocat à la cour d'appel

Av. de la révolution Menzel Temime

Créancier monsieur Imed Ben Abderrahmen Belghith CIN n°04799356 domicilié à Ariana , avenue Elbehi Ladghem n°10 , Ennasr 2,

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Ali Ben Habib Bacha , Belghith CIN n° 00331877 domicilié à la rue Ibn Aljazzar n° 105 Kélibia, gouvernorat de Nabeul, et à la route touristique Chatt Mariem, gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître ben Brahim Salma, avocate à la cour d'appel Av de la révolution Menzel Temime.

Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) la totalité de 3888 mm objet du titre foncier n°39155 Tunis constituée par la parcelle n°A.610, sis à Machiekhet Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix : soixante deux milles deux cents huit dinars (93.312.000d) après réduction du prix préliminaire au taux de 40%.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi seize décembre (16/12/2019) à la salle des Criées au tribunal de 1 ère instance de Nabeul à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les heures du Travail.

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul,

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la Mise a pris et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette Des finances de Nabeul.

3) Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ére instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maitre ben Brahim salma, pendant les jours et heures ouvrables.

2019N00614VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant :

Heykel ben Khelil, demeurant à Bizerte, domicile élu à l'étude de son avocat Maître Kamel Chetouane 03 av Taieb M'hiri Bizerte.

La partie saisie :

Bilel Gharbi, profession menuiserie aluminium, demeurant 05 rue zaghouan Zarzouna Bizerte.

L'avocat poursuivant :

Maître Kamel Chetouane avocat à la cour d'Appel, 03 av. Taieb M'hiri Bizerte, M.F : 1067038 L/P /000.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'un local à usage d'habitation en cours de construction situé au 1er étage, d'une surface fictive de 180 m2, représentant (60,660 /4142) parts indivises de la propriété dénommée « GANDOUL CHETOUANE», objet du titre foncier N° 829 Bizerte, d'une surface totale de 41 Ar 42 Ca divisée en 4142 parts, située dans les enivrants de bizerte dans l'endroit connu sous le nom Gandoul Houssine Bey près de Oued Erroumine.

Mise à prix :

Quarante six milles trois cent vingt-cinq dinars (46.325DT000) outre les frais et dépenses pour l'accomplissement de la vente, honoraires de l'avocat poursuivant qui seront taxés par le tribunal le jour de la vente ainsi que les honoraires de l'expertise.

Date et lieu de la vente :

Le Mardi 17 décembre 2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Bizerte.

Visite de l'immeuble :

L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine par la présence sur les lieux.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise il prix avant la date de l'adjudication pour la valeur de quinze mille quatre cent quarante et un dinars six cent soixante six millimes (15.441DT666) et ce par l'intermédiaire d'un avocat avant la date de l'adjudication, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître kamel Chetouane 03 av Taieb M'hiri bizerte et au greffe du tribunal de 1ére Instance de Bizerte où le cahier de charges a été déposé.

2019W00298VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Mr. Mohamed Abdelwaheb Triki, C.I.N n°04729133, demeurant au 5 résidence El Moez Marsa Ouest.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises soit 8148.830 parts/ 136050 parts revenants au débiteur saisi dans l'immeuble objet du TF n°45947 Tunis dénommé "Monaco Terranova" d'une superficie totale de 136050m² sis dans une zone agricole à l'est de Sabelet Ben Ammar au bord d'une route secondaire dérivant de la route régionale menant à Borj Touil en passant par le centre commercial «Géant» consistant en un terrain agricole dont une partie est implantée d'oliviers et dont l'autre est un terrain nu.

Mise à prix : (471.075,713 DT) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : le lundi 23 décembre 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples l'enseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019403544VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

En date de18/11/2019 il a été décidé par Monsieur le juge chargé de la distribution de deniers au tribunal de 1ére instance d'Ariana dans l'affaire n° 249 ouvrir les procédures de distribution de deniers déposés à la caisse de dépôts, de consignation sous le n^{O}R000742 du 28/02/2019, s'élevant à 15.050.000 Dinars en vertu de la requête présentée par Maître Slimani Hager avocat à Tunis au nom de son client Makki Labaoui parmi l'ensemble des créanciers à l'encontre MR Adel Sassi demeurant à 903 rue IBN Kalaf Ariana et de la société Espace et Creation Batiment.sis à 10 rue des CARTHAGINOIS TAJ PALACE ELMANZAH 5 ARIANA VILLE

En vertu des articles 467 et 468 CPCC et dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou se la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit sous peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite par un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour produisant .Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il ya lieu et ce sous peine de perdre ses droits à la participation au distribution

Cet avis a été effectué en application ses dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2019T01523VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia.

Conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent mille dinars (500 000 Dt) Dernier délai de la réception des offres le 6/01/2020 (inclus).

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Ibn Arafa Imm Essalem Jemmel 5020, Tél : 73 484 500.

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier de charge.

2019S01312VEPA2

Tribunal de Première Instance de Kairouan

Publication de la décision d'ouverture de la procédure de transaction judiciaire dont bénéficie la société Agrimak Services au nom de son représentant légal

Matricule fiscal numéro 0793846Z

Siège : Ksar Lemsa Oueslatia Kairouan

Le président du tribunal de première instance de Kairouan a rendu le 6 novembre 2019 une décision en vertu du numéro 48/2019 autorisant l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et une période de contrôle de neuf mois à compter de la date à laquelle cette décision a été rendue, avec suspension des procédures d'exécution et remise au débiteur conformément à l'article 449 comme date de publication de la présente décision et de cessation de paiement et la nomination de M. Taoufik Zanouni en tant que juge observateur et la nomination de M. Mondher Negra en tant qu'administrateur judiciaire pour mener toutes les tâches qui lui ont été confiées conformément à la loi, dresser un bilan personnel des bénéfices de l'institution, évaluer et déposer un exemplaire de la liste d'inventaire auprès du greffier du tribunal et établir un rapport préliminaire dans un délai de deux mois sur la situation économique, financière et sociale de la Société. Il est ainsi tenu de contrôler la gestion de la société. Le débiteur est tenu de contracter toute cession des immobilisations ou les hypothèques de tout autre élément de tous les actifs financiers de la Société à partir de la date de cette décision, sans autorisation spéciale. L'administrateur judicaire est tenu d'étudier le programme de redressement présenté par le débiteur ou le modifier si nécessaire conformément à l'article 452 dans les délais.

Les créanciers de la société Agrimak Services doivent soumettre leurs demandes d'enregistrement de leurs dettes à l'administrateur judicaire Mondher Negra, Rue Khmaies Alouini Kairouan, conformément à la loi.

2019S01315VEPA2

Sté AHLEMAYER CHEMISES

Siège social : 13 Rue Abdelaziz Elaroui Krem Tunis

RC : B242422004

MF : 861132/B/A/M/000

CNSS : 00340648-81

La chambre commerciale 23 du tribunal de première instance de Tunis a décidé dans l'affaire 822 en date de 8/11/2019 de renvoyer l'affaire au juge commissaire Madame Najwa Bouali et de refaire la procédure d'Appel d'offres pour la cession total de la société AHLEMAYER CHEMISES à un tiers et la publication de l'appel d'offres au JORT et aux journaux quotidiens et aux Journaux économiques et aux sites électroniques spécifiques et de recevoir les offres et de les présenter au Tribunal dans un délais de deux mois à partir de la date de cette décision et l'insertion du continu de cette décision dans le registre national des entreprises et de le publier au JORT à la charge de le Société en redressement et d'informer la comité de suivi des sociétés en difficultés économiques et d'interdit aux gérants de société et aux propriétaires de son capital social de céder ses actifs ou ses parts ou de faire des hypothèques ou des garanties.

Le commissaire à l'exécution Slaheddine Slim, lance un appel d'offres pour la cession totale à un tiers de la STE AHLEMAYER CHEMISES, toute personne

intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges mis à jour en date de 12/11/2019 contre le paiement de la somme de Cinquante dinars non restituable, auprès du cabinet de commissaire à l'exécution sis à rue 10 Décembre 1948 immeuble SAADI bloc AB bureau A22 Menzeh4 Tunis 1004 Tel 98 507 965. Les offres doivent être adressées avec toutes les pièces demandées par ledit cahier des charges mis à jour à partir de lundi 18/11/2019 jusqu'au Mardi 17/12/2019 sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception avec la mention «A ne pas ouvrir offre cession totale à un tiers de la société AHLEMAYER CHEMISES» à l'adresse du commissaire à l'exécution susmentionnée, toute offre parvenue après le délai fixé ou manquant des pièces demandées, ou ne respectant pas les clauses du cahier des charges mis à jour, serait rejetée. La visite de la société objet de cession et la constatation de ses actifs est prévue durant toute la semaine excepté le dimanche et ce de 9 H à 17 H après avoir fixé un rendez-vous d'avance avec le commissaire à l'exécution, la visite de la société n'est autorisée que pour les personnes ayant déjà retirées le cahier des charges mise à jour.

2019403546VEPA2

Distribution de deniers

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine, avis qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 1 180 000, 000 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations suivant reçu O/R n°44107/2016, par Maître Chokri Néji Avocat à la cour de cassation (M/F 433834 S), au nom du RECEVEUR DES FINANCES Feriana en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°25 à l'encontre du débiteur Société "Cardinat-Sa" MF : 1125252/R. Tout créancier désirant participer devra produire ses titres de créance au greffe dudit tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion. L'article 468 CPCC dispose que tout créancier désirant participer à la distribution est tenu à peine de forclusion de produire ses titres de créance au greffe dudit tribunal dans un délai du 30 jours à partir de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévus aux deux articles précédents.

2019403552VEPA2

Avis

Suite à la décision de Mr le président de tribunal de première instance de Grombalia en date du 02/3/2015 numéro 3047 dans le dossier 91, portant le changement du mandataire judiciaire sur le terrain agricole "chrak touil - ghars touil".

Le liquidateur Mr Anis Ettaieb, annonce la clôture du dossier sus indiquée, suite à la décision de Mr le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 21/10/2019 numéro 279.

2019403555VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

Suite à la réunion des membres du conseil d'administration tenu le vendredi 8/11/2019 à 15h, messieurs les actionnaires de la "SUPS", sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra le samedi 14/12/2019, à 10 heures du matin, à la salle des fêtes GIULIANA sise au 5 avenue Mohamed V - Kheireddine 2060 Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la période de l'exercice 2018 et son approbation.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

3) Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2018.

4) Quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2018.

5) Approbation des statuts de la caisse sociale de la société et sa mise en place dans les meilleurs délais.

6) Approbation de l'attribution des jetons de présence pour l'exercice 2018 aux membres du conseil d'administration.

7) Approbation de la convention d'assistance avec l'avocat de la société.

8) Questions diverses.

Les actionnaires seront admis sur simple justification de leur identité) et en cas de désignation d'un mandataire, une procuration sera exigée au mandataire dument signée par les deux parties (mandant et mandataire).

2019T01515SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisie BOIS

En Liquidation

Société Anonyme au capital de 160.000 D.

7, Avenue Habib Bourguiba Tunis Chez le Liquidateur

R.C. ; B17361998

M.F. 63 R/A/M/000

CNSS N° 12539-26

Le liquidateur de la Société TUNISIE BOIS (en liquidation) à le plaisir de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le Jeudi 12 décembre 2019 à 10 Heures au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018

- Lecture du rapport du liquidateur

- Renouvellement du mandat du liquidateur

- Questions Diverses.

2019T01526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DELICE HOLDING - DH

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA- «DH» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le mercredi 11 décembre 2019 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Démission d'un Administrateur;

2- Nomination d'un deuxième Administrateur indépendant;

3- Nomination d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires;

4- Composition du Conseil d'Administration;

5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la société DELICE HOLDING - SA- «DH» à l'immeuble le Dôme, les Berges du Lac, rue du Lac Léman (Direction Administrative & Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h.

2019R02511SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DELICE HOLDING - DH

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA- «DH» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la société se tiendra le mercredi 11 décembre 2019 à 16h à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du mode de gouvernance de la Société;

2. Modification des statuts pour les mettre en conformités avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements;

3. Mise à jour des statuts;

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la société DELICE HOLDING - SA- «DH» à l'immeuble le Dôme, les Berges du Lac, rue du Lac Léman (Direction Administrative & Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h.

2019R02512SANB3

Convocation

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services Agricoles «Cave Viticole Ghezala» convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'élection des membres du conseil qui se tiendra le mercredi 11/12/2019 à 10h du matin au siège social de la société : km6 route de Tabarka Ghezala Mateur à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration 2018.

- Examen des états financiers d'exercice 2018.

- Lecture du rapport de commissaire aux comptes 2018.

- Approbation des rapports : d'activité, des états financiers et du rapport de commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs

- Affectation de résultat

- Renouvellement d'un tiers des membres de conseil d'administration

Les candidatures au conseil d'administration de la société «Cave Viticole de Ghezala».

commencera à partir de la date de cette convocation et doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre déposée directement au bureau d'ordre de la société au plus tard 10 jours avant la date de l'assemblée.

Les adhérents peuvent consulter les rapports d'activité, des états financiers et du rapport de commissaire aux comptes de l'exercice 2018 et ce au siège de la société à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2019R02516SANB3

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 007495 T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à :

1- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 décembre 2019 à 11 heures au siège de la société Yadis Holding sis à L'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2014,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2014,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2014,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2014,

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2015,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2015,

- Lecture des rapports général et spécial de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2015,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2015,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Délégation des pouvoirs.

2- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la même date et à la même adresse à 12 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Prononciation sur la dissolution de la société, sur la cession de la société ou la cession de ses éléments d'actif,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2019R02517SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 19 décembre 2019

Société ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 Dinars

Siége social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia- Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum, invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le jeudi 19 décembre 2019 à 9 h du matin, au siège social de la société sis à l'avenue du 3 août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018 ;

2/ Lecture et discussion du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018 ;

3/ Examen et discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

4/ Lecture et discussion du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2018 ;

5/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers se rapportant à l'exercice 2018 ;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

8/ Fixation des jetons de présence pour l'année 2018 ;

9/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019 et 2020 et 2021 ;

10/ Cooptation de deux administrateurs.

2019R02519SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019

Société ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 Dinars

Siége social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia- Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum, invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le jeudi 19 décembre 2019 à 12 h, au siège social de la société sis à l'avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la continuité de l'activité de la société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

2019R02520SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société générale de recouvrement des créances « S.G.R.C»

(Filiale de la BH Bank)

S.A au capital de 2.000.000 DT

67, rue Alain Savary, cité Jardins II, bloc B 2éme étage, Tunis

R.C : B117372002

M. F : 788628 GAM 000/M

CNSS : 00144532-02

Messieurs les actionnaires de la société générale de recouvrement des créances, sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Lundi 09 décembre 2019 è 11 h 30mn, au siège de la société sis au 67, rue Alain Savary, cité jardins II, bloc B 2^{éme} étage, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la nouvelle dénomination sociale de la société.

2- Modification de l'article 2 des statuts de la société.

2019R02528SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à Reunir le 23 décembre 2019

Société BRIQUETERIE KHALIFA JAMMEL «SA» EN LIQUIDATION

Siège social : rue Mahbouba Soussia, 5080 Teboulba - Monastir

Capital social : 50 000,000 DT

Identifiant unique : 1597782M

les actionnaires de la société «Briqueterie Khalifa Jammel», société anonyme, en liquidation, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 16 novembre 2019, en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, le 23 décembre 2019 à huit (8) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, relatif à la clôture des travaux de liquidation

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

4- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

5-Approbation des états financiers liquidatifs pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

6- Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019;

7- Approbation de la clôture des travaux de liquidation

8- Approbation de la distribution du reste de la liquidation;

9- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC

10- Quitus aux membres du conseil d'administration, au président du conseil d'administration et au liquidateur

11- Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration

12 - Diverses questions

13 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités .

le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport du conseil d'administration sur la clôture des travaux de liquidation. Les états financiers liquidatifs arrêtés au 31 octobre 2019, les rapports du commissaire aux comptes, le reste de la liquidation, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

2019S01320SANB3

Convocation au Conseil administration

FORMA AGRO TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 2.212.800 D

Siège social : rue Maghreb, bâtiment Badr, bloc A, appartement 6.1, Khazama Ouest 4071, Sousse

Registre du commerce : B27145582012

Matricule fiscal : 1259422/G/A/M/000

Les administrateurs de la société FORMA AGRO TUNISIA sont convoqués pour assister au Conseil d'Administration de la société qui se tiendra le 12 décembre 2019 à 14h au siège social de la société: rue Maghreb, bâtiment Badr, bloc A, appartement 6.1, Khezama Ouest 4071, Sousse à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de compte courant actionnaire

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2019S01326SANB3

«SOCIETE MODERNE DE SANITAIRE»

SA au capital de 12.300.000 Dinars

Zone Industrielle, Metlaoui - 2100 Gafsa

Identifiant unique : 1108057 S

CNSS : 302117/59

Les actionnaires de la société SOMOSAN sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2019 à 10h 30 mn aux bureaux de la société SOMOCER sis à l'avenue de la Bourse Immeuble saphir Bloc B n°B21 les Berges du Lac 2 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Questions diverses,

9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019X01412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

POLYCLINIQUE MEIGNIE

SA au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 1.5-32 av Habib Bougatfa - 3002 - Sfax

Matricule fiscal : 418420/J/A/M/000

Messieurs les actionnaires du Polyclinique MEIGNIE sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 décembre 2019 à 12 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Lecture et Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales énoncées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs missions au cours de l'exercice dos au 31 décembre 2018.

- Fixation du montant des jetons de présence 2018.

- Questions diverses.

2019X01416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Céramiques du Sud

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

IU : 003532N/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui se tiendra au siège de la société jeudi 12/12/2019 à partir de dix heure du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le retard dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

4-Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2018.

7- Affectations de résultat de l'exercice 2018.

8- Désignation des membres du Conseil d'Administration pour les années 2019, 2020 et 2021.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

10- Discussion sur la fixation de jeton de présence.

2019M00396SANB3

Convocation à l'assomblée générale ordinaire

YASMINE PLAISANCE HAMMAMET

Société anonyme au capital de : 250 000 Dinars

Siège social : Rue Dag Hammarskjoeld Hammamet 8050

Immatriculée au RC de Grombaliya sous le numéro B124652002

Matricule fiscal : 385378 T/A/M/000

Les actionnaires de la société Yasmine Plaisance Hammamet, sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société le 05 décembre 2019 à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle,

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016,

5) Approbation des états financiers des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016,

6) Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016,

7) Approbation des conventions réglementées pour chaque exercice prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

8) Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019,

9) Nomination d'un commissaire aux comptas pour les exercices 2017, 2018 et 2019

10) Questions diverses.

11) Pouvoirs pour formalités

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège l'ensemble des rapports et informations relative à la dite assemblée.

2019N00608SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 30.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

MF : 000/M/A/1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Généra! Industries du Nord S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 décembre 2019 (11/12/2019) à 10h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relatif à l'exercice 2017.

3. Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2017.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2017.

7. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

8. Questions diverses.

2019403549SANB3

Société Zaghouan des Eaux Conditionnées S.A

Société anonyme

Au capital de 1.928.000 Dinars

Siège social : El Hmira - Saouaf - Zaghouan

MF : 1022600X

RC : B0667122007

Les actionnaires de la SOZEC SA, sont convoqués à une assemblée générale ordinaire pour le 11/12/2019 à 10 h au siège de la SAGES CAPITAL, sis à B5, B6 immeuble Molka les Berges du Lac 1053 les Jardins du Lac; à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2/ Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil relatif aux exercices 2011, 2012 et 2013.

3/Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

4/ Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2011, 2012 et 2013.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Pouvoir pour formalités

2019403550SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

CORPORATION AND INVESTMENT

S.A au capital de 80 000 000 dinars

Siège Social : 8 bis, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1049287 A

Messieurs les actionnaires de la société Corporation And Investment sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 décembre 2019 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis rue du Lac dl Annecy - Passage du Lac Malawi les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs aux exercices 2017 et 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre des exercices 2017 et 2018 ;

- Approbations s'il y a lieu des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats au titre des exercices 2017 et 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2019403558SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SERVICOM PREFA SA

Société anonyme au capital social 7 500 050 DT

Siège Social : LOGT Cité Ennour Ouest Sidi Bouzid,

Matricule fiscal : 1406872D/A/M/000

R.C : B2439942006

Affiliation CNSS : 554534-82

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 18 novembre 2019 et, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 17 Décembre 2019 à 10 H au siège de la société SERVICOM sis à 65 rue de l'énergie (8601) Z, I charguia 1 2035 Tunis pour débattre l'ordre du jour suivant :

1. Entériner la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2017 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice; 2017 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Nomination du nouveau commissaire aux comptes

8. Approbation des conventions prévues par les articles 200, 205 et 475 du CSC

9. Pouvoirs pour formalité.

2019403561SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 13 décembre 2019

Société CLINIQUE LA ROSE SA

8 Rue de la Bourse Imm 2S Le Berges du Lac 2 Tunis

IU : 856948C/A/M/000

Les ,actionnaires de la société CLINIQUE LA ROSE sont invités à assister à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le 13 décembre 2019 à partir de 18 h 30m à l'Hôtel Villa Didon à Carthage Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants:

1. Ratification des délais de la convocation de l'assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2018.

5. Quitus pour le conseil d'administration et au directeur Général.

6. Affectation du résultat.

7. Questions diverses.

8. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403565SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base et de Service Agricoles

«Cave Viticole Mornag»

M.F :29896 C/A/M/000

Le Conseil d'administration de la société mutuelle de Base et de Service Agricoles « Cave Viticole Mornag » convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au centre de formation Agricole ouzra mornag le jeudi 19 décembre 2019 à 10 H.

* Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

* Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

* Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018

*Approbation s'il y a lieu des états financiers relatifs à l'exercice 2018

* Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

*affectation des résultats

* acceptation des nouveaux adhérents

* élection partielle des membres du conseil d'administration

* Les adhérents peuvent consulter les rapports du conseil d'administration, les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes au siège de la société « Cave Viticole Mornag » route sidi saad ouzra -Mornag à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée Générale Ordinaire.

** les adhérents voulant participer aux élections des membres du conseil doivent déposer leur candidatures directement au siège de la société ou par lettre recommander avec accuse de réception dans un délai de dix jours avant la date de l'assemblée.

2019R02532SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL EKHLASSE»

Kalaa Kebira

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL EKHLASSE» -Kalaa Kébira - informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des années 2016-2017 sera tenue le samedi 14 décembre 2019 à 9 Heures au siège de la municipalité de Kalaa Kébira, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration des exercices 2016 et 2017.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes Pour la même période.

3) Discussion des rapports et quitus aux membres du conseil d'Administration.

4) Affectation des Résultats des exercices 2016 et 2017.

5) Mise à jour de la liste des adhérents.

6) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021.

7) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'Administration.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 6 décembre 2019 de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016 et 2017.

Le délai d'envoi de la demande de candidature au conseil d'administration est fixé pour le délai du 28 novembre jusqu'au 3 décembre 2019 et ce par voie de lettre recommandée avec accusé de réception avec le paiement de 250 Dinars a titre de garantie de gestion et selon la description des termes du statut de la société.

2019S01306SODB3

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Les adhérents au capital de la société coopérative des services agricoles « Les Jardins du Carthage », au capital de 10.000 D, siège social à Regueb Gouvernorat de Sidi Bouzid, sont convoqués à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le 02, décembre 2019 à 10 heures à Regueb Gouvernorat de Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts et déclaration de : la constitution définitive de la société coopérative des service agricoles «les Jardins du Carthage»;

- Election des membres du conseil d'administration;

- Nomination du commissaire aux comptes de la société coopérative des services agricoles « Les Jardins du Carthage »

Toute adhérent souhaitant être membre du conseil d'administration de la coopérative doit soumettre sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception 15 jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée au lieu de la tenue de cette assemblée cité ci-dessus.

2019X01419SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Concernant un jugement de tutelle

En vertu du jugement n°4271 rendu en date du 19 Juin 2019 par Monsieur le Président du Tribunal de Bizerte juge des tutelles Monsieur Habib Ben Arbi Methlouthi a été nommé tuteur de son fils Sameh Ben Habib Methlouthi, né le 13 Mars 1987 à Bizerte considéré comme disparu, sachant que ledit jugement a acquis l'autorité de la chose jugée.

Ceci étant le présent avis a été publié au J.O.R.T comme le prescrit l'article 22 du décret du 18 Juillet 1957.

2019T01516DIVD2

Avis

En Vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 16 Octobre 2019 Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur judiciaire sur l'héritage de Mr Houcine Ben Mohamed Kraiem et Mme Wiem Ouni Juge Contrôleur.

2019T01521DIVD2

Avis

Monsieur Hbib Rawafi annonce qu'il a perdu son titre de propriété n°1822/01 en date du 01/12/2004. La propriété objet du titre foncier numéro 103703 Tunis dite «jaballah» d'une superficie de 197 mètres carré représentant un logement sis au 26 rue Farhat Hached Yasmina Carthage Tunis. L'origine de propriété provient d'un jugement prononcé par le tribunal immobilier de Tunis en date de 29 mai 2003 sous le numéro 128102. Il désire acquérir un autre titre de propriété en remplacement de l'original.

2019R02509DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ayachi Ben Hassine Ben Mohamed Ouni, titulaire de la CIN n°04042258, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/17962 délivré le 17/8/2007 objet du titre foncier n°118315 Sousse dénommé : «AL Amana» sise à Sahloul Délégation Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sahloul Sousse sous n°1392 en date du 13/11/2019.

2019S01301DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Youssef Aydi annonce que son titre de propriété d'un terrain de 150 m² borné Sud rue, Est Boubaker Aydi, Nord Mohamed Aydi, Ouest Daoued situé à route Saltnia Km 7 rue Anebi Sfax provenant du partage le 22 septembre 1991 dressée par les notaires Ahmad Baccar et Abd El Aziz Bouattour a disparu et veut distraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Charfi près de la mosquée Sidi Belhssan Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2019X01407DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce n°2017M00132SRLB1

Paru au journal Officiel de la République Tunisienne n°20 en date 16/02/2017

Page

Au lieu de :

"Matricule fiscal : 1495529/X/P/M/000"

Lire :

"Matricule fiscal : 1492529/X/P/M/000".

Et le reste demeure sans changement.

2019M00395RECZ9

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus